

Martine FARNER, Secrétaire Générale de la FERC Sup-CGT

à

M. le DG de l'Enseignement Supérieur

Les documents ayant trait au régime budgétaire et financier des EPSC nous ont été envoyés par courriel le 11 mars 2008 pour la séance du 17 mars 2008.

Comme tous les représentants syndicaux de salariés l'ont fait savoir lors de cette séance à l'ordre du jour déjà chargé de neuf sujets, cela est inadmissible !

Déjà, nous avons dit que le délai entre la réception des documents et leur passage en séance était trop court pour faire un travail correct. Trois jours francs pour que les salariés, qui apparemment n'auraient que cela à faire, se saisissent des trois projets de décrets, les analysent et fassent remonter leur opinion, c'est une plaisanterie !

Tout ceci ajouté à votre refus de repousser l'examen et le vote justifie que notre élu CGT, avec d'autres, ait quitté la séance devant ce déni de démocratie.

Malgré tout, après le passage en force de vos "projets" de décret, lors de la séance du CNESER du 17 mars 2008, vous nous conviez à une réunion destinée à "expliquer" ce régime budgétaire et financier. Pour qui prenez-vous les représentants des salariés ?

Il est loin le discours officiel de la ministre faisant de la démocratie son étendard et proclamant la reconnaissance du travail des membres du CNESER !

Dans ces conditions, la FERC Sup-CGT et son élu ne participeront pas à cette réunion du 31 mars prochain.